



Commission Régionale de l'Arbitrage SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du : Mardi 12 mai 2020 à 18H00

Président : Daniel GALLETTI

Présents : Hugues DEFREL -Jean Paul DELAVEAU - Bernard DELORME - Yves LE BIVIC - Jérôme N'GUYEN - Christian POTARD.

Assistent : Ahmed BOUAJAJ (Secrétaire Général) -Daniel CHABOT (C.T.R.A)

Excusés : Jacques ELLIBINIAN - Fernando FERREIRA.

Compte tenu des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, cette réunion se tient en visio-conférence.

En ouverture de la réunion, Daniel GALLETTI souhaite d'une part la bienvenue aux membres présents et excuse, d'autre part, les absents. Au nom de la C.R.A, le Président présente ses sincères condoléances aux familles de Bernard DELORME et Daniel CHABOT.

1. Informations du Président

- Lors de sa réunion du 27 janvier dernier, le Comité de Direction de la Ligue a nommé Djamel HAIMOUDI, ancien arbitre international algérien, membre de la C.R.A.
- La C.F.A a enregistré la démission de trois arbitres franciliens, Fredji HARCHAY, assistant F2, Clément FABRY, arbitre F3, et Vincent DUBOURDIEU, arbitre F4. La Commission Régionale de l'Arbitrage les remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien et leur souhaite une pleine réussite dans leurs nouveaux projets.
- La Commission prend note du souhait de Mohamed DIAKITE (R1), Alexandre SIMON (R1), Kevin NICE(R3), Rayan BELHADEF (JAR2), de reprendre l'arbitrage à compter du 1^{er} Juillet 2020, après une saison sabbatique.

2. Correspondances

- ✉ Romuald BOURGOIS, Coordinateur adjoint de l'arbitrage amateur à la DTA, en date du 29 janvier, relatif aux candidatures possibles pour le futsal et le Beach Soccer. **Transmis au C.T.R.A pour suite à donner.**
- ✉ Alain SARS, DTA Adjoint, en date 13 février, relatif au rassemblement Inter ligues U16 à Fontainebleau. **La Commission désigne MM DUPUIS Dylan – GAUCHET Corentin – MADORE Aaron et VIGNERON Thomas. L'encadrement sera assuré par M. Guillaume ROBIN, JAF.**
- ✉ Alain SARS, DTA Adjoint, en date 25 février, relatif au rassemblement Inter ligues 2020. **Transmis au C.T.R.A pour suite à donner.**
- ✉ Guillaume ROBIN, JAF, en date 25 février, qui adresse à la Commission un compte-rendu exhaustif du stage Inter Ligues U16 qui s'est déroulé les 18-19 et 20 février dernier sur les installations du C.N.F. **La Commission le remercie pour son investissement et la qualité de son compte rendu.**
- ✉ Jamel SANDJAK, Président de la Ligue, en date du 20 avril, destiné aux membres de commissions au regard de l'épidémie de COVID-19. **La Commission remercie le Président pour cette attention.**
- ✉ Boris GRISSE, arbitre R3, en date du 20 avril, qui souhaite être remis à la disposition de son district d'appartenance (Seine et Marne) pour la saison 2020-2021. **Pris note.**
- ✉ Ahmed GUETTOUFI, arbitre AAR1, en date du 10 mai, qui souhaite réintégrer le corps des arbitres centraux. **La C.R.A accède à sa demande et le classe arbitre R2 pour la saison 2020/2021.**

3. Jeunes Arbitres (Bernard DELORME).

Le Stage Supérieur des Jeunes Arbitres s'est déroulé les samedi 22 et dimanche 23 février sur les installations du C.D.F.A.S à Eaubonne (95). L'encadrement a été assuré par : **Bernard DELORME - Daniel CHABOT.**

Le programme pédagogique finalisé par le C.T.R.A était axé sur :

- Des ateliers techniques
- Un travail théorique à base d'analyse de vidéos.
- Test probatoire
- Un travail athlétique
- Le savoir être

Henri DUTECH PEREZ et Jérémie VANIER J.A.F sont intervenus auprès des stagiaires afin de leur faire partager leur expérience. La C.R.A les remercie pour leur brillante intervention.

4. Circulaire Promotions - Rétrogradations.

Conformément à l'article 4.2.1 du Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage "Promotions et Rétrogradations", la C.R.A, en fonction des besoins en effectif pour couvrir les rencontres dont elle en a la gestion, arrête chaque année, au cours du mois de mai, les différents classements d'arbitres.

Eu égard aux circonstances particulières liées à la Crise sanitaire sans précédent qui sévit sur la France et au vu des décisions prises par le COMEX lors de sa réunion du 16 avril 2020 concernant l'arrêt des compétitions régionales et départementales à la date du 13 mars 2020, la Commission Régionale de l'Arbitrage, réunie en séance plénière en vidéo-conférence, a pris plusieurs décisions.

A toutes fins utiles, la Commission rappelle les modalités définies concernant le classement des arbitres qui sont détaillées ci-dessous :

4.2.2. - La rétrogradation : définition et modalités de gestion

Il existe deux types de rétrogradation : la rétrogradation sportive et la rétrogradation administrative.

4.2.2.1. - La rétrogradation sportive.

La rétrogradation sportive est appliquée à, l'Arbitre Régional et/ou l'Arbitre Régional Stagiaire, qui au cours de sa saison sportive, a été classé de manière complète sur tous les critères définis à l'article 4.2 alinéa b). Au vu des circonstances énoncées auparavant, certains arbitres n'ont pu satisfaire à l'ensemble des critères, notamment au niveau des observations pratiques. **Par conséquent, il n'y aura pas de rétrogradation sportive à l'issue de la saison 2019-2020.**

4.2.2.2. - La rétrogradation administrative.

La rétrogradation administrative est appliquée à l'Arbitre Régional et/ou l'Arbitre Régional Stagiaire, qui au cours de sa saison sportive, n'a pas rassemblé l'ensemble des critères définis à l'article 4.2 alinéa b). A l'issue de l'arrêt du classement des Arbitres, la C.R.A. prend une décision pour les Arbitres n'ayant pas satisfait aux différents moyens d'évaluation. **Au vu des circonstances particulières énoncées auparavant, il n'y aura pas de rétrogradation administrative à l'issue de la saison 2019-2020.**

Considérant la projection de la couverture des rencontres pour la saison 2020/2021,

Championnats	Arbitre central	Arbitre assistant n°1	Arbitre assistant n°2
National 2	F.F.F	Elite Régional ou Régional 1	Assistant Régional 1 ou Régional 1
National 3	Elite Régional	Régional 1	Assistant Régional 1 ou Régional 2
Régional 1	Régional 1	Régional 2	Assistant Régional 2 ou Régional 3
Régional 2	Régional 2	Régional 3	Assistant Régional 2 ou Assistant Régional Stagiaire
Régional 3	Régional 3 ou Régional 3 St	District	District
U 20	Régional 3 et Stagiaires		

Après avoir pris connaissance des fins de carrières décidées par les arbitres à ce jour, la Commission Régionale d'Arbitrage décide que les effectifs cibles pour la saison 2020 / 2021 seront les suivants :

- **Elite Régional** :16 arbitres (Obligation R.I CFA)
- **Régional 1** : 35 arbitres
- **Régional 2** : 48 arbitres
- **Régional 3** : 61 arbitres
- **Régional 3 Stagiaires** :14 arbitres (candidatures présentées par les Districts)

- **Assistant Régional 1** :18 arbitres
- **Assistant Régional 2** : 22 arbitres
- **Assistant Régional Stagiaire** : 5 arbitres (candidatures présentées par les Districts)

- **Jeune Arbitre Régional 1** : 23 arbitres
- **Jeune Arbitre Régional 2** :30 arbitres
- **Jeune Arbitre Régional Stagiaires** : 14 arbitres (candidatures présentées par les Districts)

- **Futsal Régional 1** : 20 arbitres
- **Futsal Régional 2** :18 arbitres
- **Futsal Régional 3** : 22 arbitres
- **Futsal Régional 3 Stagiaire** : 7 arbitres (candidatures présentées par les Districts)

- **Féminine Régionale** : 13 arbitres
- **Féminine Régionale Stagiaire** : 7 arbitres (candidatures présentées par les Districts)

La C.R.A rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations dans le cadre de ces effectifs cibles.

Les différents mouvements sont commentés en séance. A ce jour, la liste des arbitres Elite Régionale n'est pas finalisée compte tenu du fait que la Commission Fédérale des Arbitres n'a pas promulgué ses classements pour la saison 2019-2020.

5. Informations diverses.

➤ Renouvellement licences :

Le Service Arbitrage a adressé, en date du 27 avril, à l'ensemble de la population arbitrale, la circulaire de renouvellement de la licence arbitre pour la saison 2020/2021. Ce renouvellement s'effectue en trois étapes :

1. *Renouvellement de la demande de licence d'arbitre (relation arbitre et club)*

2. *Renouvellement médical (relation arbitre et commission régionale médicale)*

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la Direction Médicale de la FFF a émis des recommandations pour le suivi médical réglementaire des arbitres.

En 1^{ère} Intention :

- a) Inviter les arbitres à maintenir, programmer, reprogrammer (ceux annulés suite au Covid-19) leurs rendez-vous. Afin, dans la mesure du possible bien entendu, de présenter un dossier complet **avant le 15 Juillet 2020**.

D'autre part,

- b) La modification du protocole cardiaque de 2019-2020 accordait un délai de 3 ans à l'ensemble des arbitres (hors 1^{ère} licence) pour effectuer une échographie cardiaque : le dispositif est inchangé.

En 2^{ème} Intention :

- L'examen clinique (relation arbitre et Commission Régionale Médicale) doit être effectué **avant le 1er juillet 2020**.
- Examen cardiologique (y compris pour la 1^{ère} licence) : un délai supplémentaire sera accordé au 31 octobre 2020
 - Examen ophtalmologique (y compris pour la 1^{ère} licence) : L'acuité visuelle est à réaliser par le médecin (voir page 3 du dossier médical). L'arbitre aura alors 1 an pour réaliser l'examen auprès d'un ophtalmologue.

➤ Candidatures des arbitres régionaux stagiaires pour la saison 2020/2021

La Commission rappelle les conditions d'accès au titre d'Arbitre Régional Stagiaire conformément à l'Annexe 1 du Règlement Intérieur de la C.R.A.

Les candidats, proposés par les C.D.A. au titre d'Arbitre Régional Stagiaire, doivent satisfaire aux conditions définies ci-après :

- avoir réussi le test physique décrit à l'Annexe 2 du présent Règlement avant le dépôt de candidature, ce test devant être réalisé en présence d'un membre de la C.R.A.
- être âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison suivante, conformément à l'Annexe 8 du présent Règlement.

Compte tenu du fait des décisions gouvernementales sur l'interdiction de la tenue des séances collectives de sport, les "stagiaires" présentés par les districts n'auront pas effectué le test physique à la date du dépôt des candidatures fixée au 15 juin.

La Commission proposera aux Présidents de C.D.A lors de la réunion plénière du 14 mai prochain, une date butoir de passage du test physique:

- Si la reprise des compétitions est fixée au 1er Septembre, date butoir 30 septembre
- Si la reprise des compétitions est fixée au 1er Octobre, date butoir 31 octobre.

Ce test physique se déroulerait sur les installations du Campus de Morfondé.

➤ **Modifications au Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage et au Règlement Intérieur de la C.R.A**

Compte tenu des modifications dans la composition de certaines poules des championnats seniors (13 ou 14 équipes au lieu de 12) et des décisions prises par la C.R.A sur les classements des arbitres pour la saison 2019-2020, la C.R.A proposera des points d'évolution règlementaire qui seront soumis à l'approbation du Comité de Direction de la Ligue

- La désignation de l'arbitre assistant n°1, dans le championnat R2 Senior, sera assurée par la C.R.A et non plus par les C.D.A
- Les rencontres du nouveau championnat U20 R3 seront dirigées par des arbitres régionaux.
- Les rencontres de championnat U18 R3 seront couvertes par des arbitres départementaux.

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, **la réunion a pris fin à 20h30.**

Le Président de la C.R.A

Daniel GALLETTI

Le Secrétaire de séance

Yves LE BIVIC